

d'après les chiffres du premier ministre, sera de \$25,500,000. Si l'estimation du ministre de la Milice doit être acceptée, il faudra déduire \$3,000,000 de cette somme, mais je suis plutôt disposé à prendre l'estimation la plus élevée.

Le personnel du bureau central pour six années additionnelles,—car il a déjà été pourvu à la dépense pour quatre ans dans le budget que j'ai déposé en premier lieu,—entraînerait une dépense de \$3,000,000. Ces sommes donnent un total de \$49,478,000. Puis vous ajoutez l'intérêt et la dépréciation, disons pour une moyenne de six ans à 3 p. 100, estimation modérée, \$8,906,040, soit un total de \$58,484,040. Je sou mets cette estimation comme déduction raisonnable des renseignements déjà fournis; mais je ne la donne qu'à titre approximatif, et afin que le ministre de la Milice, ou tout membre du cabinet chargé de la question puisse la critiquer et la remettre au point.

Sir FREDERICK BORDEN: J'aurais cru préférable de discuter ces questions à l'occasion des articles du budget relatifs à ce service.

M. R. L. BORDEN: Si j'en parle, c'est que le ministre lui-même en a parlé dans son discours.

Sir FREDERICK BORDEN: Mon discours sera alors devant le Parlement tout autant qu'il l'est aujourd'hui.

M. R. L. BORDEN: Sauf que lors de la délibération des crédits, il ne nous sera pas permis d'y faire allusion; ce ne sera plus le même débat.

Sir FREDERICK BORDEN: Le comité se trouvera saisi de la question. Quant à ce que j'ai dit de la dépense annuelle, tous comprendront que ce n'est pas là mon estimation, mais celle faite dans le temps par les fonctionnaires du département de la Marine et des Pêcheries. Je l'ai simplement soumise telle quelle à la Chambre, et c'était le calcul le plus juste qu'il était possible d'en faire alors. On observera que le commentaire suivant a été fait à son sujet:

Cette estimation n'est qu'approximative. Il sera constaté probablement qu'elle est excessive plutôt qu'insuffisante.

La dépense estimative en ce qui regarde le "Niobe" était censée comprendre les frais de recrutement, la paye, les rations, etc., ainsi que les frais du bureau central, etc. L'honorable député a pris son texte dans la version non révisée des "Débats". Il s'était glissé une grave erreur dans l'impression de ce tableau que j'avais soumis et que l'on trouvera corrigée dans la version révisée des "Débats". Quant aux questions de détail, je dirai encore une fois, que je les crois approximativement exactes, mais il

M. R. L. BORDEN.

me semble qu'il conviendrait mieux d'en faire la critique quand la question des crédits à faire voter par la Chambre sera en délibération. Mes observations au sujet de l'Australie ont été faites à cette occasion. Des comparaisons défavorables avaient été faites entre l'attitude du Canada et celle de l'Australie dans la circonstance, et je lus des extraits du Livre bleu, en vue d'établir que le Canada s'était chargé entr'autres choses, des ouvrages à Halifax et Esquimalt.

J'ai posé en principe que nous payions toutes les dépenses relatives à ces arsenaux maritimes à Halifax et Esquimalt; et j'ai fait observer que, tandis que nous nous chargeons de ces dépenses sans rien demander à la mère patrie, et sans nous attendre à rien recevoir d'elle à cet égard, l'Australie recevait une assez forte somme tous les ans, et ne s'était engagée à prendre à sa charge les arsenaux maritimes que dans un avenir incertain. Telle était mon argumentation; le Canada s'est engagé à faire telle ou telle chose et le fera, et effectivement le fait, tandis que l'Australie ne s'est engagée à faire la même chose que dans un avenir quelconque.

M. R. L. BORDEN: Comme le ministre a régulièrement abordé l'examen de ces items lors de la 2e délibération du projet de loi, il est clair que ce sujet peut être régulièrement délibéré en comité; mais nous ne pourrions critiquer le discours du ministre lors de l'examen du budget, car ce ne serait plus le même débat. Je ne voudrais pas être victime d'une méprise à l'égard d'Halifax et d'Esquimalt. Voici ce que le ministre lui-même a déclaré dans cette Chambre, en réponse à une question que j'avais moi-même posée, le 17 janvier:

En ce qui regarde Esquimalt le chantier de construction de cette station continue de relever des autorités impériales. Le matériel reste inutilisé, mais est l'objet des soins nécessaires. On peut dire la même chose en ce qui regarde la construction. Cependant, la station ne comprend plus que deux canonniers et un garde-côte.

En ce qui regarde Halifax, le matériel des ateliers est l'objet des soins requis, bien que ses diverses parties ne soient pas disposées pour le travail.

Cette déclaration, que le Gouvernement s'était chargé de l'entretien des arsenaux, fait presque l'effet d'une mauvaise plaisanterie lorsque nous constatons dans quel état on les a laissés depuis près de trois ans que cette déclaration, dont j'ai donné connaissance à la Chambre, a été faite à la conférence coloniale de 1907.

Sir WILFRID LAURIER: L'honorable député voudra-t-il indiquer la page?

M. R. L. BORDEN: Ma citation était prise de la page 141, du Livre bleu anglais de la conférence coloniale de 1907.